



**CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le 13 décembre 2022**

**Procès-verbal de la neuvième assemblée tenue le mardi, 13 décembre 2022 à 19 h au
Centre communautaire Noël-Brulart, salle 104, 1229, avenue du Chanoine-Morel**

PRÉSENCES:

M ^{me} Hélène Garant	Présidente (2024)
M. Luc Trépanier	Secrétaire (2023)
M. Hugues Beaudoin	Trésorier (2024)
M ^{me} Mary Shee	Administratrice (2023)
M ^{me} Danielle Chapleau	Administratrice (2023)
M ^{me} Janet Drury	Administratrice (2024)
M. Stéphane Lessard	Administrateur (2023)
M ^{me} Nicole Lefebvre	Vice-présidente cooptée (2023)
M ^{me} Muriel Gennatas	Administratrice cooptée (2023)
M ^{me} Annie Bilodeau	Administratrice cooptée (2023)
M ^{me} Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint-Louis–Sillery (départ à 8 h 50)

ABSENCE :

M. Julien Roy	Administrateur (2024)
---------------	-----------------------

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Cristina Bucica	Conseillère en consultations publiques
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 1 personne assiste à l'assemblée.

Ordre du jour

22-09-01	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h
22-09-02	Adoption et suivis du procès-verbal du 8 novembre 2022	19 h 10
22-09-03	Informations de la conseillère municipale	19 h 20
22-09-04	Questions et commentaires du public	19 h 30
22-09-05	Activités et suivis	19 h 45
	▪ Mobilité et environnement	
	▪ Urbanisme et aménagement	
	▪ Histoire, patrimoine, culture	
	▪ Communautaire, parcs et loisirs	
22-09-06	Fonctionnement	20 h 20
22-09-07	Divers	21 h 25
22-09-08	Levée de l'assemblée	21 h 30

Procès-verbal

22-09-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour

M^{me} Hélène Garant, présidente, ouvre la réunion à 19 h.

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Annie Bilodeau, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Hugues Beaudoin, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour.

22-09-02 Adoption et suivi du procès-verbal du 8 novembre 2022

RÉSOLUTION 22-CA-53

Concernant l'adoption du procès-verbal du 8 novembre 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Muriel Gennatas DÛMENT APPUYÉE PAR M. Hugues Beaudoin, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal du 8 novembre 2022 par les personnes présentes à cette rencontre.

22-09-03 Informations de la conseillère municipale

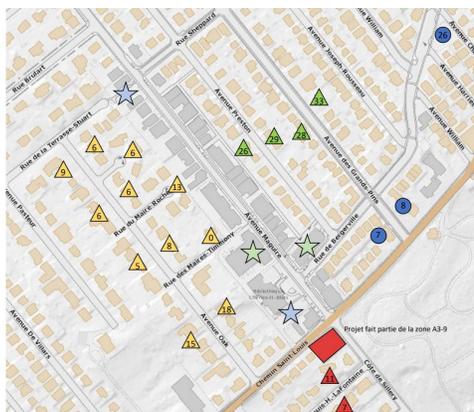
Avenue Maguire – L'avenue a été décorée avec la participation de la Société de développement commercial (SDC) Maguire en partenariat avec la Ville de Québec, la Caisse Desjardins de Sillery–Saint-Louis-de-France et la députée de la circonscription de Jean-Talon. Des périodes festives se tiennent les vendredis soir, samedi et dimanche. L'annonce de l'événement s'est faite par le biais de la radio, du journal local et de la page [web de la SDC Maguire](#).

Vignettes de stationnement – Le restaurant Montego possède 18 vignettes de stationnement sur rue dans la zone T-4, sur une possibilité de 41 vignettes.

Répartition des vignettes selon la carte ci-dessous (cercle bleu) : **26** (avenue Charles), **8** (avenue des Grands-Pins, côté Est) et **7** (avenue des Grands-Pins, côté Ouest) pour un total de 41.

Carte des emplacements de stationnement en zone T-4

- Espaces vignettes T-4
- ▲ Stationnement temps limité excepté permis de stationnement A3-6
- ▲ Stationnement temps limité excepté permis de stationnement A3-7
- ▲ Stationnement temps limité excepté permis de stationnement A3-9
- ☆ Stationnement public
- ☆ Stationnement privé



- 41 vignettes, T-4
- 116 vignettes, temps limité excepté A3-6
- 79 vignettes, temps limité excepté A3-7
- 18 vignettes, temps limité excepté A3-9

Complément d'information :

- **Stationnement public sur rue et hors rue :**

Bibliothèque Charles-H.-Blais : ☆ 26 cases totales, dont 20 parcomètres
 Sheppard : 11 parcomètres
 Avenue Maguire : 26 parcomètres en 2022 (il y avait 62 parcomètres en 2019)
 Rue Bergerville : 10 parcomètres

- **Stationnements privés (étoiles indigo ou bleu):**

Le Maguire (#1411 Maguire) : ☆ 200 cases (dont entre 90 et 100 cases disponibles au public)
 La Caisse Desjardins de Sillery (#1960 rue Bergerville) : ☆ 56 cases au total, nombre de cases disponibles au public varient selon nombre de personnes ayant un contrat mensuel qui y sont stationnés (on ne peut pas nous confirmer la quantité)

- **Vignettes** (nombre de permis de stationnement résidant vendu pour les zones à l'est, l'ouest et le sud de Maguire ainsi que le nombre de permis de stationnement T-4 vendus) :

- T-4 : 86 vignettes vendues sur une possibilité de 90.
- A3-6 : 115 vignettes
- A3-7 : 24 vignettes
- A3-9 : 14 vignettes

Vandalisme – L'information relative au vandalisme est de nature confidentielle, mais un commandant du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) a mentionné lors d'une présentation au conseil d'arrondissement que le nombre de cas enregistré cette année est plus élevé que pendant la pandémie, mais similaire à ce qu'il était avant la pandémie. Il n'y aurait donc pas de recrudescence à cet égard. Il faut toutefois être plus vigilant concernant les colis qui sont livrés à l'extérieur de la maison.

Pancarte antibruit – Tel que le souhaitait M. Lessard à la dernière assemblée, la Ville a installé une affiche sur le boulevard Laurier à la hauteur de l'avenue Charles-Huot. C'est un premier pas qui est apprécié. Il faudrait une autre affiche à la hauteur de l'avenue des Gouverneurs.

Maison Bignell – Le jugement du 8 juillet 2022 est disponible sous forme écrite. Il sera transmis aux membres du conseil.

Maison Timmony – Concernant les craintes exprimées lors de la consultation publique sur le 2 003, chemin Saint-Louis à l'effet que l'usage du terrain comme stationnement affecte les fondations de la maison patrimoniale voisine à cause des vibrations, M^{me} Mercier-Larouche précise que pour tous les

chantiers de construction à la Ville, des normes gouvernementales s'appliquent pour les excavations de sorte que les immeubles voisins sont protégés.

Stationnement temporaire au [2 003, chemin Saint-Louis](#) –



M^{me} Maude Mercier Larouche annonce que la décision du conseil d'arrondissement (CA) de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, concrétisée la veille dans un avis de motion visant à permettre un stationnement commercial temporaire à l'angle du chemin Saint-Louis et de la côte de Sillery, ira comme suit : autoriser le stationnement sur le lot visé pour une durée maximale de deux ans en ajoutant deux conditions supplémentaires, soit d'installer un support pour cinq vélos et d'installer des bacs à fleurs. (GT2022-595).

M^{me} Mercier-Larouche précise que le CA a bien pris connaissance de l'opinion déposée par le conseil de quartier lors de la consultation publique (en annexe du [procès-verbal du 8 novembre 2022](#) et intégrée dans le rapport de la consultation publique).

L'opinion est d'une qualité exceptionnelle, mais M^{me} Mercier-Larouche fait remarquer qu'il aurait été préférable que le document reflète également le point de vue des citoyens émis lors de la consultation publique. Cela lui aurait donné plus de poids.

M^{me} Shee explique qu'on a demandé au conseil de quartier de donner son opinion lors de la consultation publique de sorte que l'opinion du conseil a été préparée en amont de la consultation. Le conseil aurait aimé être informé que l'opinion devait tenir compte de la consultation publique elle-même.

Elle indique également qu'il avait été clairement précisé lors de la consultation, que le conseil d'Arrondissement se prononcerait sur le projet de modification en janvier 2023 et non à sa séance du 12 décembre 2022. Les membres du conseil souhaitaient être présents à cette séance, mais ils n'en ont pas été informés.

M^{me} Mercier-Larouche rectifie que ce n'est pas la décision comme telle qui a été prise le 12 décembre comme elle l'a laissée entendre dans un premier temps, mais bien un avis de motion. La décision finale du conseil d'arrondissement sera prise à la séance du 23 janvier 2023. (Il est à noter que, selon les vérifications faites par le conseil de quartier après la présente rencontre, le CA a également adopté un projet de règlement en plus d'un avis de motion lors de la séance du 12 décembre en vue de l'adoption d'un règlement le 23 janvier).

Une longue discussion s'ensuit. Voici les commentaires retenus :

Cette décision va à l'encontre de l'opinion votée à l'unanimité par le conseil de quartier. Aussi, demande est faite à M^{me} Maude Mercier-Larouche de nous fournir les grandes lignes de l'argumentaire justifiant cette décision. Elle indique que l'opinion, de qualité exceptionnelle, a été analysée attentivement par les élus du conseil d'arrondissement. Toutefois, ils avaient l'impression

qu'à sa séance du 8 novembre, le CQS avait présenté son opinion sans tenir compte des préoccupations des citoyens, alors qu'il aurait eu intérêt à la rédiger après la consultation. Cette perception en a sans doute diminué la pertinence aux yeux des élus. M^{me} Maude Mercier-Larouche recommande de procéder de cette façon pour la consultation prévue en janvier à propos du projet de microdistillerie sur le site de l'église Saint Michael du 1800, chemin Saint-Louis. Il convient cependant de mentionner que tous les arguments présentés par les commerçants le soir de la consultation avaient déjà été soulevés et discutés vigoureusement entre les administrateurs avant d'atteindre le consensus. L'opinion fait de plus état de l'obligation de maintenir de la cohérence dans les décisions rendues par la Ville.

M^{me} Maude Mercier-Larouche fait valoir que l'aménagement du stationnement temporaire serait bonifié afin de tenir compte entre autres du projet (entrée du site patrimonial et halte vélo) qui avait été déposé par un groupe de citoyens suite à la modification du *Plan particulier d'urbanisme* (PPU) en juillet 2021. Des citoyens qui l'avaient proposé ont participé aussi à la consultation du 8 novembre. Afin de concilier les commentaires émis par ces derniers et par les commerçants, les deux conditions mentionnées précédemment ont été ajoutées au projet de règlement.

Les administrateurs du CQS interviennent alors à tour de rôle pour exprimer leur désaccord et leur mécontentement. Les onze membres du CQS considèrent qu'ils ont un fort ratio de représentativité du seul fait qu'ils sont élus dans différents secteurs du territoire du quartier de Sillery. Ils exercent ainsi leur mandat auprès de groupes variés de citoyens. Ils considèrent donc qu'ils sont un canal privilégié pour transmettre à la Ville les préoccupations des citoyens. Tous estiment que le rejet de l'opinion du CQS est de nature à remettre en cause leur mandat et leur engagement. Un manque de directives claires quant aux attentes envers le conseil et quant au déroulement de la consultation est à l'origine de ce déplorable problème de suivi de leur opinion. Le CQS demande des directives claires et un cheminement précis chaque fois que son opinion sera sollicitée.

M^{me} Hélène Garant, optométriste sur l'avenue Maguire, soulignait que les SDC sont super bien financés (par la Ville) et il y a toujours un biais vers le développement immobilier pro stationnements et pro condos. La SDC de l'avenue Maguire n'a visiblement pas consulté ou fourni d'explications à l'ensemble des commerçants. Tous les commerçants auront-ils accès au stationnement ou s'il sera réservé à la clientèle du *Montego* ? M^{me} Maude Mercier Larouche répond que c'est pour le *Montego*, mais que le propriétaire en permet l'accès à tous. S'il en venait à refuser l'accès aux citoyens, elle demande au CQS de l'aviser pour qu'elle intervienne.

M^{me} Hélène Garant répond que la Ville a un énorme levier dans le cas présent et que cette décision n'est pas équitable pour les citoyens et les autres commerçants. L'ancienne administration a enlevé le stationnement municipal central, voisin du poste de pompiers, qui a été vendu à un consortium Imostar et Ogesco au coût de 1,7M\$. Ceci a eu pour effet de repousser l'activité commerciale, facilitée par le stationnement, à se déplacer vers les zones

excentriques, comme le café *Smith* sur le chemin Saint-Louis. Les gens recherchent tout autour pour se stationner en surface dans les rues résidentielles, quittant le centre de l'avenue Maguire, alors que le nouveau stationnement souterrain, situé au même endroit que l'ancien, est le plus souvent vide. La Ville pourrait demander qu'à l'entrée du stationnement du chemin Saint-Louis l'affiche indique : *l'ouverture au public est une gracieuseté du Montego*. De cette façon, il serait utilisé aussi en journée plutôt que de 17h à 21h, soit pendant les heures de pointe d'ouverture du restaurant.

M^{me} Maude Mercier-Larouche considère qu'on ne peut pas faire une telle demande à un propriétaire privé. De toute façon, le permis a une durée de 24 mois et il se peut que le propriétaire commence à construire son projet d'habitation au mois de mai prochain. M^{me} Mary Shee considère, par contre, qu'étant donné que le propriétaire demande ce permis à la Ville, celle-ci détient le pouvoir décisionnel pour poser ses exigences. M^{me} Maude Mercier-Larouche considère qu'on ne peut pas, dans le but d'empêcher la réalisation du projet, faire fi d'une décision entérinée par le conseil municipal en juillet 2021.

Pour M. Stéphane Lessard, les administrateurs ont l'impression d'avoir travaillé pour rien dans ce dossier, car la Ville n'a pas tenu compte des arguments de fond soulevés par le CQS. À quoi sert la demande d'opinion si les décisions sont déjà enclenchées ? M^{me} Maude Mercier-Larouche dit qu'il ne faut pas voir la situation de cette façon. Sans l'avis du CQS, peut-être que les élus n'auraient pas exigé le verdissement et l'ajout d'espaces pour les vélos. Le conseil d'arrondissement voulait trouver une voie de passage, pas nécessairement celle souhaitée par M. Mario Bernardo, propriétaire du *Montego*, ou par le CQS.

M^{me} Annie Bilodeau trouve que ce stationnement n'aidera pas la plupart des commerçants de l'avenue Maguire. Les clients du *Montego* ne marcheront pas le long de la rue pour s'y rendre, ce qui réduira les visites dans les boutiques et les possibilités d'achats spontanés. Le *Montego* est définitivement un resto de destination; permettre le stationnement temporaire privera beaucoup de commerçants de cette clientèle. M^{me} Muriel Gennatas considère que le seul point positif, c'est que les clients du *Montego* n'occupent pas les autres stationnements à proximité.

M^{me} Janet Drury considère que les attentes de la Ville lors des consultations publiques sont contradictoires. Souvent, quand les citoyens parlent de leurs propres préoccupations, on leur dit qu'elles sont irrecevables, car elles ne visent pas directement l'objet de la modification réglementaire. On nous dit que le CQS n'a pas tenu compte des commentaires des commerçants. Or, dans ce cas comme dans bien d'autres occasions, leurs commentaires n'avaient pas directement rapport avec la modification réglementaire ni avec les justifications présentes au sommaire décisionnel de la Ville. Les commerçants ont tout simplement réitéré: « On a besoin du stationnement ».

M. Stéphane Lessard souligne que le CQS n'est pas insensible aux préoccupations des commerçants. Toutefois, l'aménagement d'un stationnement sur un terrain situé dans le site patrimonial déclaré crée un précédent fâcheux dans le quartier. Le conseil d'arrondissement ouvre ainsi

une brèche qui peut conduire à un enchaînement d'incohérences en matière de gestion de l'aménagement.

Rôle du conseil de quartier selon la Ville – M^{me} Cristina Bucica souligne que le rôle d'un conseil de quartier est d'essayer de couvrir tous les angles et d'apporter une expertise citoyenne. Il ne faut pas penser que notre travail n'a pas d'impact si la Ville ne fait pas exactement ce que nous préconisons. La Ville doit parfois tenir compte d'autres considérations et ne peut pas toujours respecter nos propositions. Les consultations visent à prendre en compte les avis des citoyens et des parties prenantes, même si celles-ci ne résident pas dans le quartier. M^{me} Cristina Bucica recommande à l'avenir de faire un huis clos avant de présenter notre opinion lors d'une consultation publique.

La Ville ne veut pas une analyse urbanistique, mais plutôt une opinion citoyenne. De toute façon, M^{me} Cristina Bucica tient compte de la partie urbanistique dans son rapport sur la consultation. On ne peut pas contrôler la participation des élus dans les consultations publiques. Par ailleurs, elle considère que ce n'est pas le rôle du conseil de quartier de manifester lors des rencontres du conseil d'arrondissement.

Rôle des élues dans les consultations publiques - Les administrateurs étaient estomaqués, d'autant qu'une situation inhabituelle s'est produite durant la séance du 8 novembre. La présidente du conseil d'arrondissement, M^{me} Anne Corriveau, était présente parmi le public. Elle a multiplié les interventions au point de semer la confusion. Manifestement peu sensible aux arguments du CQS, elle agissait plutôt de manière à influencer le déroulement de la consultation en faveur des commerçants et du promoteur. À un moment, de manière tout à fait imprévisible, elle s'est interposée pendant qu'un administrateur avait la parole, allant jusqu'à le taxer de mauvaise foi. Ce dernier était justement en train d'expliquer aux commerçants les raisons pour lesquelles le CQS a maintenu son opposition au projet temporaire de stationnement. Le malaise s'est accru chez les administrateurs quand M^{me} Corriveau a poursuivi avec une critique : selon elle, le CQS n'a tout simplement pas tenu compte des préoccupations des commerçants.

Le CQS considère que ce comportement regrettable soulève tout un questionnement sur l'éthique et les apparences de conflit d'intérêts et mérite réflexion.

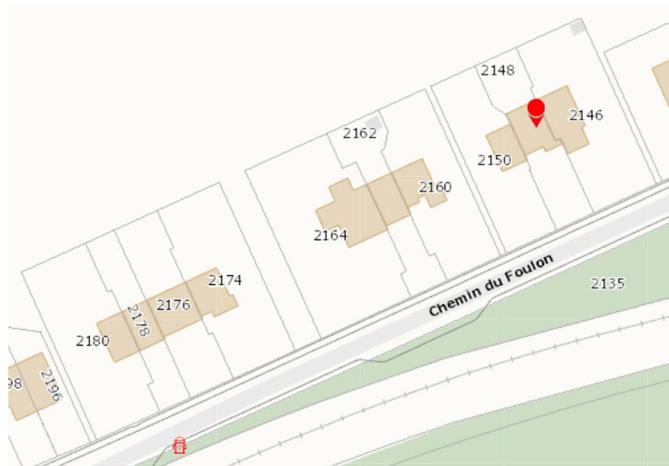
La fiche sur la consultation publique incluant, notamment, le rapport de consultation publique sur la **demande d'opinions** a été publiée sur le site web de la Ville :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=442>

Sentier des Grands-Domains– Pour des questions d'assurance et de responsabilité civile, des pancartes et des chaînes ont été installées pour fermer l'accès au sentier et à l'escalier du sentier des Grands-Domains. Les usagers qui continuent d'y circuler le feront à leurs risques et périls.

Des riverains ont suggéré que les usagers du sentier soient invités à se stationner au Domaine Catarqui plutôt que dans le stationnement de l'église

Saint-Michel. M^{me} Mercier-Larouche indique que cela pourrait être fait lors du lancement du sentier au printemps prochain.



Finalement, M. Beudoin rapporte qu'un citoyen aimerait qu'on souligne la présence, au pied de l'escalier des Grands-Domains, des **Habitations Montferrand**, trois regroupements de maisons en rangée de dix logements sises sur le chemin du Foulon, construites à partir de 1969 en dalles de *siporex* ou béton cellulaire ([fiche de](#)

[bâtiment patrimonial](#)) par l'architecte Gilles Chabot où les résidents ont participé à toutes les étapes de la conception.

Avenue Joseph-Rousseau – M^{me} Drury demande pourquoi les travaux d'aménagement de la traverse cyclopiétonne de l'avenue Joseph-Rousseau semblent arrêter. M^{me} Mercier-Larouche s'informe.

Parc Saint-Yves – M^{me} Bilodeau signale que le déneigement du parc crée une sorte de ravin qui bloque la piste de ski de fond aménagée par les usagers du parc. Il serait préférable que le parc ne soit pas déneigé.

Voir en annexes le suivi des informations de la conseillère.

22-09-04 Questions et commentaires du public

Aucune question ni commentaire.

22-09-05 Activités et suivis

▪ Mobilité et environnement

- **Stationnement et vignettes sur l'avenue Maguire et au 2 003, chemin Saint-Louis, suivi de la demande d'opinion**

Voir le point Informations de la conseillère municipale.

- **Panneau de signalisation pour contrer le bruit des poids lourds, boulevard Laurier / avenue des Gouverneurs, suivi**

Voir le point Informations de la conseillère municipale.

- **Projet du tramway, comité de liaison avec la communauté, Résolution 22-CA-24, suivi**

Hélène Garant indique qu'elle a reçu le 9 décembre le compte rendu de la rencontre du 27 octobre des présidents (es) des conseils de quartier avec le Comité de liaison du Bureau de projet du tramway. La discussion sur ce point est reportée à la séance suivante.

- **Table de concertation Vélo, compte rendu de la rencontre du 29 novembre, suivi**

M^{me} Dury mentionne que le programme de subvention pour les projets de sensibilisation à la sécurité routière arrive à terme en 2023-2024. La Table propose de créer un petit comité ce printemps afin de permettre aux organisateurs des projets de partager les bons coups, de faire des économies d'échelle et de susciter de l'intérêt pour d'autres projets d'ici la fin du programme en 4^e édition. On vise également à profiter au maximum des sommes allouées pour ces projets. Le conseil de quartier souhaiterait participer à cette initiative de la Table où siègent plusieurs conseils de quartier.

[Travaux et incidences sur la circulation](#) – La Ville publie sur cette [page web](#) les travaux routiers en cours et à venir, les entraves à la circulation automobile qu'ils génèrent, et les détours planifiés. La Table de concertation a adopté une résolution afin de demander à la Ville d'intégrer sur cette page les incidences sur la circulation à vélo et les détours planifiés spécifiquement pour eux. Une certaine information est disponible sur la page [Info chantier](#) des grands chantiers, mais il n'y a rien visant à répondre aux besoins des cyclistes.

- **Urbanisme et aménagement**

- **Opinion du Conseil de quartier de Sillery (CQS) concernant le 2003, chemin Saint-Louis.**

M^{me} Maude Mercier-Larouche annonce que la décision du Conseil d'arrondissement (CA) de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, concrétisée la veille dans un avis de motion et par l'adoption d'un projet de règlement, ira comme suit : autoriser le stationnement sur le lot visé pour une durée maximale de deux ans en ajoutant deux conditions supplémentaires, soit installer un support pour cinq vélos et installer des bacs à fleurs.

- **Demande d'opinion, intervention de la présidente de l'arrondissement, devoir de réserve et apparence de conflit d'intérêts**

Voir le point Informations de la conseillère municipale.

- **Noyau ouvrier Saint Michel, nouvelle sortie sur Cardinal-Persico du Domaine *Sous-les-Bois* et écrans forestiers, suivi**



étaient prévus au budget d'immobilisation 2022, et que ceux-ci devraient débuter à l'été 2023 et se termineront à l'automne. Elle en a fait l'annonce à madame Barnard, représentante du comité de citoyens du faubourg Saint-Michel.

- **Parc canins, avancement et nomination d'une représentante**

M^{me} Shee rappelle qu'il y a quelque 8 000 chiens dans l'arrondissement et que personne n'est à l'abri d'une agression de la part d'un chien en liberté d'où la nécessité des parcs à chiens. Il n'y a que quatre [parcs canins](#) sur tout le territoire de la Ville (Pente-Douce, Pointe-aux-Lièvres, Base de plein air de Sainte-Foy et de La Découverte). Il en faudrait davantage.

M^{me} Annie Bilodeau a donné son nom pour s'impliquer dans ce dossier, mais à la dernière minute on lui a indiqué de ne pas se présenter. M^{me} Bucica s'informe à ce sujet.

- **Histoire, patrimoine, culture**

- **Maison Bignell, judiciarisation, résolution 22-CA-11, suivi**

M^{me} Shee a demandé à avoir le verdict écrit du jugement. Elle attend une réponse.

Le propriétaire, M. Jalbert, a été condamné à payer 2 500 \$ incluant le montant supplémentaire demandé par la Ville pour circonstances aggravantes. Cette amende doit être payée dans un délai 30 jours. À défaut de payer, le propriétaire pourrait se voir imposer une amende de 50K \$ à 100K \$.

M^{me} Shee se demande si la maison sera suffisamment électrifiée et protégée pour l'hiver et si le propriétaire va demander un permis de démolition. M^{me} Mercier-Larouche la rassure selon lequel un tel permis sera refusé.

- **Église Saint-Charles-Garnier et Saint Michael, suivi**

s.o.

- **Site patrimonial, écuries du domaine de Woodfield, chapelle des pères de l'Assomption, Montmartre Canadien, suivi**

M^{me} Shee souhaiterait savoir ce qu'il advient des écuries du cimetière Saint-Patrick, du Montmartre Canadien et de la chapelle gothique de la

congrégation des [Augustins de l'Assomption](#). M^{me} Mercier-Larouche s'informe.

- **Signalisation des sites patrimoniaux, avancement et suivi**

S.O.

- **Communautaire, parcs et loisirs**

- **Parcs Ross et Saint-Michel, blocs sanitaires résolution 22-CA-50, suivi**

M^{me} Lefebvre a obtenu un suivi concernant la résolution adoptée à la dernière assemblée. Aucun bloc sanitaire n'est prévu au parc Saint-Michel non plus qu'au parc Ross. Le premier est un parc dit de voisinage et donc sans toilettes publiques par définition, tandis que pour le second cas, le chalet n'a pas été conçu pour ce type d'aménagement.

Les membres du conseil font remarquer que définitivement des toilettes publiques seraient requises à proximité des terrains de tennis et du sentier des Grands-Domains qui sont des endroits très fréquentés.

Il faut également tenir compte des besoins des cyclistes circulant sur le projet d'axe Marie-Victorin, qui traversera le parc Ross, ainsi que la nouvelle piste sur les Grands-Domains, qui fait le lien avec cet axe. On considère donc qu'il ne s'agit pas de parcs à vocation strictement de voisinage.

- **Terrain de tennis près de l'église Saint-Charles-Garnier**

En ce qui concerne l'acquisition par la Ville d'une partie du stationnement de l'église Saint-Charles-Garnier pour élargir l'offre de terrains de tennis, M^{me} Lefebvre n'a pas encore obtenu de réponse de la part de la Ville.

22-09-06 Fonctionnement

- **Secrétariat**

- Dépôt de la demande d'aide à la mobilisation pour la sécurité routière en milieu scolaire, 3^e édition

RÉSOLUTION 22-CA-54

Concernant une demande de subvention pour la 3^e édition du projet de sensibilisation à la sécurité routière dans les zones scolaires des quartiers de Sillery et de Saint-Louis

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Annie Bilodeau, DÛMENT APPUYÉ PAR M^{me} Mary Shee IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil d'administration entérine la demande d'une subvention de 12 000 \$ déposée le 29 novembre 2022 en partenariat avec trois écoles primaires par M. Trépanier dans le cadre du programme de mobilisation

à la sécurité routière de la Ville de Québec. Une réponse est attendue en mars ou en avril prochain.

- Mise à jour des assurances responsabilité des administrateurs (BFL Canada) pour l'année 2023. M. Beaudoin mentionne que le conseil dispose d'une assurance responsabilité de 5M \$ entièrement défrayée par la Ville de Québec. Il précise que l'assureur doit être averti le plus rapidement possible en cas d'incident.
- Le don de 100 \$ à la mémoire de M^{me} Pierrette Vachon-L'Heureux ancienne présidente du conseil de quartier a été versé au Fonds d'enseignement et de recherche (FER) de la Faculté des lettres et des sciences ([Fonds Roch-Valin](#)).

▪ Trésorerie

M. Beaudoin fait le bilan du compte bancaire.

Bilan au 31 novembre 2022	Solde \$
Budget de fonctionnement	216,90
Projet de sécurité routière	302,04
Solde du compte	518,94

RÉSOLUTION 22-CA-55

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 13 décembre 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Mary Shee, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Hélène Garant, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement de 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 13 décembre 2022.

▪ Documentation

s.o.

22-09-07 Divers

- Vers le **Rapport annuel 2022**, bilan de l'année. Un tableau des 15 résolutions entérinées par le conseil sera acheminé aux administratrices et aux administrateurs en début d'année afin de préparer le document faisant un bilan de l'année écoulée.
- Révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier – La demande d'opinion des conseils de quartier à ce sujet est en cours jusqu'au 1^{er} mars 2023. M^{me} Bucica a fait parvenir des modèles à cet effet. Toutes les informations pertinentes sont sur la fiche de participation citoyenne ([fiche 344](#)).
- Encadrement sur la démolition – Pour ceux et celles qui n'ont pu assister à la séance d'information, l'enregistrement est en ligne ([fiche 365](#)).

22-09-08 Levée de l'assemblée

Aucun autre point n'ayant été ajouté et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10. La prochaine assemblée aura lieu le 10 janvier 2023.

M^{me} Hélène Garant
Présidente

M. Luc Trépanier
Secrétaire

Les cartes proviennent des services de la Ville de Québec.

C:\Users\Utilisateur\Dropbox\Luc-dossiers\Conseil de Quartier de Sillery\PV du CQS 2022\09 PVCQS-2022-12-13 CA_projet non_adopté.docx

Courriel de suivi reçu le 15 décembre 2022

Bonjour à tous,

J'ai pris soin de valider la date à laquelle le règlement du 2003, chemin Saint-Louis devait passer en conseil d'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et ce sera le 23 janvier. De plus, comme j'ai dû quitter la rencontre rapidement mardi, j'ai omis de vous faire **deux suivis** que voici ci-bas :

1. État de situation – Travaux réalisés sur l'avenue des Maires-Gauthier :

- Le 6 juin 2019, la Ville a tenu une rencontre avec les résidents de l'avenue des Maires-Gauthier à l'occasion de laquelle trois options leur ont été présentées pour l'aménagement d'un trottoir sur leur rue. La première option (trottoir en banquettes du côté est) était alors recommandée par les intervenants du Service du transport et de la mobilité intelligente puisqu'elle permettait de ne pas abattre d'arbres, d'éviter le déplacement des lampadaires et d'assurer le confort des piétons en les éloignant de la chaussée. Les citoyens ont alors exprimé des préoccupations notamment en ce qui concerne le déneigement, de sorte que la réflexion s'est poursuivie au sein de nos équipes. Au terme de cette réflexion, l'option qui a été privilégiée et retenue par les citoyens est finalement celle de l'aménagement d'un trottoir en bord de rue du côté est, qui permettrait aux équipes des Travaux publics d'en assurer facilement l'entretien et le déneigement;
- À cette même période, certains citoyens qui résident sur l'avenue des Maires-Gauthier ont informé la Ville de certains problèmes de refoulement. Avant d'aller de l'avant avec les travaux pour l'aménagement du nouveau trottoir, des analyses ont donc été réalisées par le Service de l'ingénierie de la Ville. Au terme de ces analyses, le projet initial de réfection de surface de la rue a changé de portée et a été transformé en projet de réfection complète des infrastructures souterraines (aqueduc, égout, voirie);
- En date d'aujourd'hui, 97 %, des travaux ont été réalisés. Il reste les aménagements de type rocaille (fleurs, arbustes) à effectuer, ainsi que quelques déficiences à compléter;
- Un trottoir d'une largeur de 1,75 m a été aménagé, car les citoyens désiraient un trottoir qui soit le plus étroit possible. Il s'agit de la largeur minimale que nous pouvons construire pour assurer l'accessibilité universelle;
- Les travaux ont nécessité le démantèlement du trottoir du côté ouest, qui a été remplacé par du gazon. L'espace dégagé permettra notamment la plantation de nouveaux arbres;
- Les travaux ont nécessité l'abattage de 3 arbres, dont un érable de Norvège qui était atteint d'une maladie et un érable argenté qui était en bonne condition;
- Le nouveau trottoir sur l'avenue des Maires-Gauthier sera déneigé dès l'hiver 2022-2023.

2. **Mme Carbonneau qui demeure au 2260, chemin Saint-Louis a reçu une lettre de la division du contrôle du milieu pour la main courante de sa galerie arrière dont la peinture est écaillée - des lettres ont aussi été acheminées à ses voisins du 2270 et du 2300. Les propriétaires de ces maisons sont âgées et vivent un énorme stress depuis la réception de ces lettres. Ajout de la lettre reçue de la citoyenne - et voici quelques questions de la part de Mme Mercier-Larouche : 1. Dans quel contexte cette lettre a été distribuée? - 2. Quel était l'objectif? - 3. À partir de quels critères? - 4. Quel était le périmètre de distribution? - 5. Qu'en est-il des maisons placardées ?**

La lettre-avis a été acheminée en lien avec notre plan d'action sur les bâtiments vétustes et patrimoniaux. Ce mandat vise à inspecter de manière visuelle et préventive l'enveloppe de tous les bâtiments de la Ville afin d'identifier lesquels nécessitent des réparations dans le but d'éviter une dégradation prématurée et préserver ainsi un cadre bâti de qualité. Nous priorisons les bâtiments localisés dans les sites patrimoniaux, les aires de protection et les secteurs assujettis à la Commission d'urbanisme. L'immeuble de Mme Carbonneau se retrouve dans un secteur où la Commission a juridiction. Les bâtiments sont catégorisés selon leur état général. Le 2260, chemin Saint-Louis est en bon état, mais quelques travaux d'entretien devraient être envisagés dans un avenir rapproché. Il s'agit donc d'un avis préventif qui a pour but d'informer les citoyens des éléments à surveiller afin d'éviter qu'ils se détériorent rapidement dans le temps. En ce qui a trait au bâtiment placardé, le Règlement sur l'entretien des bâtiments R.V.Q. 3021 sera soumis au conseil

de ville le 21 novembre pour adoption. De nouvelles dispositions y sont prévues pour nous permettre d'agir dans les cas où les ouvertures sont placardées depuis une longue période. Évidemment nous avons pris soin de parler avec Mme Carbonneau pour l'informer adéquatement et la rassurer.

Par conséquent, j'en profite pour vous réitérer toute mon appréciation de la collaboration avec chacun d'entre vous. Même si parfois nos positions divergent, je vous trouve extrêmement stimulants et engagés dans votre rôle. On voit bien le cœur et l'énergie que vous mettez au service de ce Conseil de Quartier et je vous confirme que toutes démarches que vous faites sont entendues et étudiées de mon côté. Votre rôle est important et m'aiguille dans ma prise de décisions et dans les actions que nous pouvons poser pour améliorer notre vie de quartier! Je respecte profondément ce que vous faites et vous dit merci. Bref, j'espère que vous sentez mon désir de collaboration avec vous, car je vous assure qu'il est sincère.

Sur ce, encore une fois bon temps des Fêtes! Que celui-ci vous apporte petits et grands bonheurs avec ce temps d'arrêt mérité pour tous.

Santé, plaisir et projets pour 2023 !

Cordialement,
Maude
Mercier-Larouche